

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 29.04.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-neuf avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Jean-Charles WILLM donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 9 mai 2025

Publié sur le site internet de la commune le 9 mai 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



13. Lecture publique : convention de partenariat avec la Bibliothèque d'Alsace

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

La Collectivité européenne d'Alsace, à travers son pôle Lecture Publique – Bibliothèque d'Alsace, accompagne au quotidien 300 bibliothèques, dont celle de Mundolsheim.

Ce partenariat permet, notamment, aux communes, de bénéficier de conseils d'experts de la Bibliothèque d'Alsace, de former gratuitement les bibliothécaires et bénévoles de la commune, et de compléter le fonds documentaire de la bibliothèque grâce à des collections complémentaires.

La CeA souhaite réaffirmer ce partenariat essentiel, via la signature d'une nouvelle convention avec les communes partenaires.

Elle propose à ses partenaires :

- Un accompagnement de proximité de l'équipe de la bibliothèque, par un bibliothécaire référent territorial, pouvant conseiller l'équipe dans l'animation du service de lecture publique,
- Accès gratuit à des collections complémentaires (documents),
- Accès gratuit à la médiathèque numérique,
- Prêt d'outils de médiation,
- Accès au dispositif gratuit de formation proposé,
- Prêt de matériel technique.

Pour sa part, la Collectivité s'engage, outre de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture, à :

- Initier une réflexion autour des tarifs d'inscription à la bibliothèque, et mener une réflexion autour de la gratuité,
- Respecter les termes du Règlement d'intervention de la Bibliothèque d'Alsace,
- Encourager l'engagement de citoyens volontaires, en appui des équipes professionnelles,
- Equiper la bibliothèque d'un ordinateur fonctionnel, connecté à internet, de préférence avec une imprimante,
- Disposer d'une assurance couvrant les dommages pouvant être causés aux collections et au matériel prêté par la Bibliothèque d'Alsace,
- Mettre à disposition du personnel lors des éventuelles livraisons de documents.

La convention entrera en vigueur après sa signature par les parties et prendra fin le 31 décembre 2028.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention de partenariat en faveur du développement des bibliothèques en Alsace à passer avec la Collectivité Européenne d'Alsace.

- AUTORISE Madame le Maire ou son.ssa représentant.e à signer ladite convention ainsi que tout document administratif ou comptable afférant à cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 27 Voix pour

Mundolsheim, le 9 mai 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Béatrice BULOUE

Cathie PETRI